



Information sur les obligations des hlm

Par **senac**, le **04/11/2008** à **12:32**

Bonjour, je vous demande des informations sur mes droits. Voilà j'habite en HLM dans une résidence à Pau 64000 depuis quelques temps, voilà que certaines personnes essaient de voler ma voiture. Il y a eu 2 premières tentatives et une 3ème qui a réussi. Ils ont pris ma voiture, la police l'a retrouvée abîmée, certes, mais bon. Je récupère ma voiture et là, encore une autre tentative, porte pliée, mais ils n'ont pas réussi à la prendre. J'ai donc pour toutes ces fois été porter plainte à la police et informé mon bailleur, l'office des HLM de Pau, qui pour eux ne semble pas très concerné par ce problème. J'ai mis à part une note qui ne sert strictement à rien car nous avons aussi des jeunes qui mettent le bordel dans la cage d'escalier. J'aimerais savoir que puis-je faire et quelles sont les obligations des HLM pour ces faits ? Merci d'avance pour vos réponses. Respectueusement.

Par **Tisuisse**, le **04/11/2008** à **13:12**

Bonjour, La solution : louer un box fermé. Effectivement, c'est avant tout un problème d'assurances.